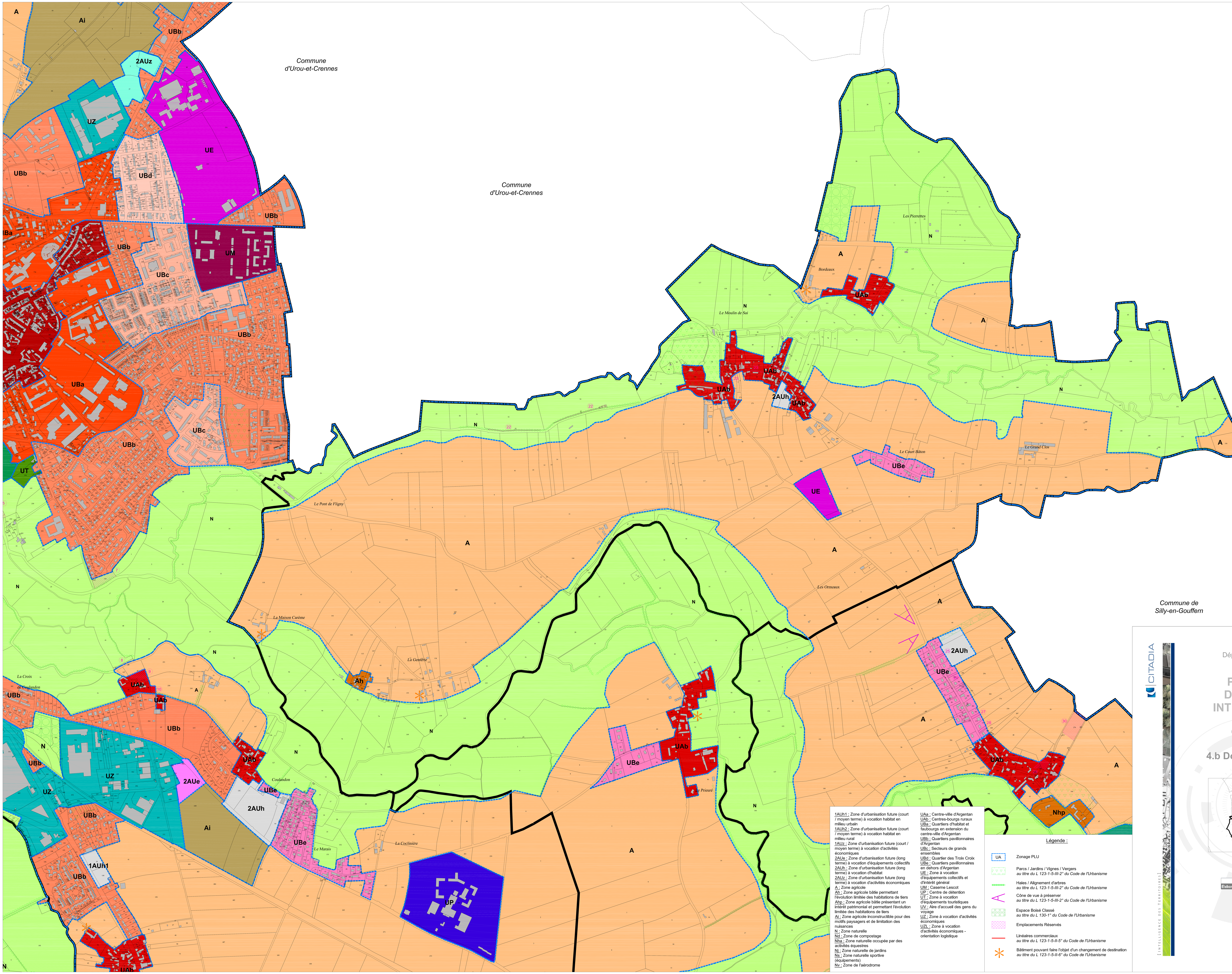

Zones 1AUh1 - 1AUh2 - 2AUh	Zones UAa
Zones 1AUz - 2AUz	Zones UAb
Zones 2AUe	Zones UBa
Zones A	Zones UBb
Zones Ah - Ahp - Nh - Nhp	Zones UBc
Zones Ai	Zones UBd
Zones N	Zones UBe
Zones Nha	Zones UE
Zones Nj	Zones UM
Zones Ns	Zones UP
Zones Nt	Zones UT
Zones Nv	Zones UV
	Zones UZ - UZL

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Commune	Bénéficiaire
1	Extension cimetière	270 m²	Sévigny	Commune
2	Création d'un chemin piétonnier	19 139 m²	Argentan	Commune
3	Création d'un chemin piétonnier	421 m²	Argentan	Commune
4	Aménagement paysager	433 m²	Argentan	Commune
5	Création d'un chemin piétonnier	1 466 m²	Argentan	Commune
6	Projet Rivière	1 249 m²	Argentan	Commune
7	Création d'un parc de stationnement	3 419 m²	Argentan	Commune
8	Création d'un chemin piétonnier	604 m²	Argentan	Commune
9	Extension cimetière	2 659 m²	Argentan	Commune
10	Création d'un parc de stationnement	641 m²	Argentan	Commune
11	Création d'un chemin piétonnier	4 016 m²	Sarceaux	Commune
12	Élargissement de la voie d'accès à la zone 2 AUh	373 m²	Sarceaux	Commune
13	Aménagement de voirie	100 m²	Sarceaux	Commune
14	Élargissement de la voie d'accès à la zone 2 AUh	1 027 m²	Sarceaux	Commune
15	Création d'un chemin piétonnier	61 m²	Sarceaux	Commune
16	Aménagement de carrefour	8 483 m²	Sarceaux	SHEMA
17	Création d'un chemin piétonnier	42 m²	Sarceaux	Commune
18	Élargissement de la voie d'accès à la zone 2 Auh	662 m²	Sarceaux	Commune
19	Préservation d'accès ultérieur	260 m²	Sarceaux	Commune
20	Création d'un chemin piétonnier	2 165 m²	Fontenai-sur-Orne	Commune
21	Extension cimetière et parc de stationnement	882 m²	Fontenai-sur-Orne	Commune
22	Aménagement de voies piétonnes	1 674 m²	Sai	Commune
23	Élargissement de voirie	203 m²	Sai	Commune
24	Création d'un parc de stationnement	401 m²	Sai	Commune
25	Création d'accès à la zone 2 Auh	371 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
26	Préservation d'accès ultérieur	370 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
27	Préservation d'accès ultérieur	414 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
28	Préservation d'accès ultérieur	367 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
29	Création d'un parc de stationnement	1 656 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
30	Extension cimetière	6 593 m²	Aunou-le-Faucon	Commune
31	Élargissement de la voie d'accès à la zone 2AUh	125 m²	Vrigny	Commune
32	Création d'un chemin piétonnier	185 m²	St-Christophe-le-Jajolet	Commune
33	Création d'un parc de stationnement	2 137 m²	Marcei	Commune

1AUh1 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu urbain
1AUh2 : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation habitat en milieu rural
1AUz : Zone d'urbanisation future (court / moyen terme) à vocation d'activités économiques
2AUe : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'équipements collectifs
2AUh : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'habitat
2AUz : Zone d'urbanisation future (long terme) à vocation d'activités économiques
A : Zone agricole
Ah : Zone agricole bâtie permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
Ahp : Zone agricole bâtie présentant un intérêt patrimonial et permettant l'évolution limitée des habitations de tiers
Ai : Zone agricole inconstructible pour des motifs paysagers et de limitation des nuisances
N : Zone naturelle
Nd : Zone de compostage
Nha : Zone naturelle occupée par des activités équestres
Nj : Zone naturelle de jardins
Ns : Zone naturelle sportive (équipements)
Nv : Zone de l'aérodrome
UAa : Centre-ville d'Argentan
UAb : Centres-bourgs ruraux
UBa : Quartiers d'habitat et faubourgs en extension du centre-ville d'Argentan
UBb : Quartiers pavillonnaires d'Argentan
UBc : Secteurs de grands ensembles
UBd : Quartier des Troix Croix
UBe : Quartiers pavillonnaires en dehors d'Argentan
UE : Zone à vocation d'équipements collectifs et d'intérêt général
UM : Caserne Lescot
UP : Centre de détention
UT : Zone à vocation d'équipements touristiques
UV : Aire d'accueil des gens du voyage
UZ : Zone à vocation d'activités économiques
UZL : Zone à vocation d'activités économiques - orientation logistique

Légende :

UA — Zonage PLU
Parcs / Jardins / Vignes / Vergers *au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme*
Haies / Alignement d'arbres *au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme*
Cône de vue à préserver *au titre du L 123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme*
Espace Boisé Classé *au titre du L 130-1° du Code de l'Urbanisme*
Emplacements Réservés
Linéaires commerciaux *au titre du L 123-1-5-II-5° du Code de l'Urbanisme*
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination *au titre du L 123-1-5-II-6° du Code de l'Urbanisme*

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Département de l'Orne (61)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Sai

4.b Documents graphiques

Zonage PLU

Échelle = 1 / 5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration PLUi	05/06/2012	03/02/2015	16/11/2015